DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2024 - 2025
CLES

NUMÉRO ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Avez-vous déjà été inscrit à l'université Paul-Valéry Montpellier 3 : ☐ oui / ☐ non, si oui précisez votre numéro étudiant :

1. FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT

ÉTAT CIVIL

Nom patronymique (de naissance) : .....

Prénom (d'usage) (doit être l'un de vos prénoms officiels) : .....

Nom d'usage (si différent du nom patronymique) : ..... Utilisation du nom d'usage : ☐ oui / ☐ non

Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ **Département** (ou pays) **de naissance** : ☐☐☐ .....

Ville de naissance : ..... **Nationalité** : ..... **Sexe** : ☐ M / ☐ F, utilisation de la civilité : ☐ oui / ☐ non

N°INE / INES (Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur) (indiqué sur le relevé notes du baccalauréat) : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

SITUATION FAMILIALE DE L'ÉTUDIANT

☐ Seul sans enfant à charge (1) ☐ En couple sans enfant à charge (2)

☐ Seul avec enfant(s) à charge (3) ☐ En couple avec enfant(s) à charge (4) Nombre d'enfant(s) à charge : ☐☐

HANDICAP

Troubles : ☐ visuels (V) ☐ moteurs (M) ☐ viscéraux (VC) ☐ intellectuels et cognitifs (IC)
☐ auditifs (A) ☐ associés (TA) ☐ psychiques (P) ☐ du langage et de la parole (LP) ☐ autres (YY)

Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'études et/ou d'examens, veuillez contacter le service Handi-Études : handi.etudes@univ-montp3.fr

SITUATION MILITAIRE (Si vous êtes de nationalité étrangère, vous n'avez pas à compléter cette catégorie)

☐ Vous avez plus de 25 ans : aucun justificatif (7)
☐ Vous avez entre 18 et 25 ans : Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (7)
☐ Vous avez moins de 18 ans : Attestation de recensement (6)
☐ Vous avez été exempté : Certificat d'exemption (3)

PREMIÈRE INSCRIPTION EN FRANCE

Année de 1re inscription dans l'Enseignement supérieur Français : ☐☐☐☐ / ☐☐☐☐

Année de 1re inscription en université française : ☐☐☐☐ / ☐☐☐☐, **Université** : .....

BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENT

Année d'obtention : ☐☐☐☐ Établissement : ..... Département (ou pays) : ☐☐☐ .....

☐ Baccalauréat, série : ..... Mention : ☐ AB / ☐ B / ☐ TB

Si vous avez obtenu le baccalauréat général à partir de 2021 :

Spé. 1 de TALE : ..... Spé. 2 de TALE : ..... Spé. de 1RE abandonnée en TALE : .....

Sinon précisez le titre admis en équivalence :
☐ DAEUA (DAEA) ☐ Titre français admis en dispense (0032)
☐ DAEUB (DAEB) ☐ Titre étranger admis en équivalence (0031)

2. ADRESSE DE L'ÉTUDIANT

Adresse fixe : .....

Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune : ..... Pays : .....

Type d'hébergement pour l'année universitaire en cours :
☐ Résidence universitaire (1) ☐ Domicile parental (4)
☐ Autre mode d'hébergement (7) ☐ Logement personnel hors chambre étudiante (5)

Téléphone portable (obligatoire) : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ **Adresse mail (obligatoire)** : .....

3. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

RÉGIME INSCRIPTION

Régime : ☐ Formation initiale (1) ☐ Reprise d'études non financée (2) **Statut** : étudiant (01)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE *(liste en page 7)*

Étudiant (indiquer **84** si vous êtes étudiant sans emploi) : ☐☐

Référent 1 (indiquer **99** si vous n'en avez pas) : ☐☐ Référent 2 (indiquer **99** si vous n'en avez pas) : ☐☐

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS (CVEC)

N° CVEC : Motif d'exonération CVEC : .....

4. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUX ÉTAPES

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

ANNÉE : /

☐ Lycée français (LY)
☐ Université (00)
☐ Autre école ou cursus dont établissement étranger d'enseignement secondaire (15)
☐ Établissement étranger d'enseignement supérieur (10)

Établissement : ..... Département (ou pays) : .....

SITUATION ANNÉE PRÉCÉDENTE

ANNÉE : 2023 / 2024

☐ Enseignement secondaire (A)
☐ Université (H)
☐ BTS (B)
☐ Autre établissement ou cursus (S)
☐ Non scolarisé en 2023/2024 mais déjà inscrit dans l'enseignement supérieur français (U)
☐ Non scolarisé en 2023/2024 et jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français (T)
☐ Établissement étranger d'enseignement secondaire (Q)
☐ Établissement étranger d'enseignement supérieur (R)

Établissement : ..... Département (ou pays) : .....

DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ

ANNÉE : /

☐ Baccalauréat (001)
☐ BTS (010)
☐ Licence (040)
☐ Master (072)
☐ DAEU (002)
☐ Autre diplôme supérieur (519)
☐ Diplôme étranger d'enseignement secondaire (520)
☐ Diplôme étranger d'enseignement supérieur (521)

Établissement : ..... Département (ou pays) : .....

AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN PARALLÈLE EN 2024 - 2025

☐ oui / ☐ non, précisez : ☐ Université (00) ou ☐ Autre école ou cursus (15)

Établissement : ..... Département (ou pays) : .....

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUX CLES POUR L'ANNÉE 2024 - 2025

Cochez le niveau puis la langue et préciser la date de la session :

1re certification :

Niveau : ☐ B1 ou ☐ B2 **Date de la session** :
Langue : ☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Italien ☐ Portugais ☐ Russe

2e certification :

Niveau : ☐ B1 ou ☐ B2 **Date de la session** :
Langue : ☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Italien ☐ Portugais ☐ Russe

3e certification :

Niveau : ☐ B1 ou ☐ B2 **Date de la session** :
Langue : ☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Italien ☐ Portugais ☐ Russe

5. MODE DE PAIEMENT

Frais d'inscriptions :
☐ Inscrit à l'Université de Montpellier ou Université de Nîmes : **pas de frais à régler pour l'étudiant**
☐ Inscrit dans un autre établissement ou sans inscription en 2024/2025 : **160,00 €** *(cent-soixante euros)*
Moyen de paiements :
☐ Virement
☐ Carte bancaire (Nos terminaux n'acceptent ni les cartes Electron ni Maestro)

En signant votre dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- Certifier sincères et véritables les renseignements portés sur votre dossier d'inscription
- Signaler toutes modifications de votre situation intervenant durant l'année universitaire 2024-2025
- Ne pas faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion

Fait à : ..... Le :

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT (OBLIGATOIRE)
(ou du représentant légal si l'étudiant est mineur)

Attention, sans signature votre dossier d'inscription ne sera pas traité.

VISA DU CLER (OBLIGATOIRE)

Attention, sans visa le dossier d'inscription ne sera pas traité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	Dossier complet : ☐ oui / ☐ non	Initiale : .....

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT	POUR UNE 1RE INSCRIPTION	POUR UNE RÉINSCRIPTION
Photocopie de la pièce d'identité	Oui	Oui
• Photocopie du relevé de notes du baccalauréat indiquant le n° INE Ou • Photocopie de l'attestation de réussite au DAEU indiquant le n° INE Ou • Dispense de baccalauréat de l'UPVM3 fournie par la composante avec copie du diplôme de niveau IV obtenu Ou • Pour les diplômes étrangers : diplôme équivalent du baccalauréat (avec la traduction certifiée conforme, si le document n'est pas rédigé en français)	Oui	Non

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION	POUR UNE 1RE INSCRIPTION	POUR UNE RÉINSCRIPTION
Pour les étudiants de nationalité étrangère : extrait d'acte de naissance (avec la traduction certifiée conforme si le document n'est pas rédigé en français)	Oui	Non
Pour les étudiants de nationalité française, photocopie du justificatif de la situation militaire : • Pour les personnes de plus de 25 ans, ne rien fournir Ou • Recensement pour les personnes de moins de 18 ans Ou • Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté pour les personnes de moins de 25 ans Ou • Certificat d'exemption pour les étudiants exemptés	Oui	Non*
En cas d'inscriptions dans plusieurs établissements d'études supérieures pour l'année 2024-2025, fournir le certificat de scolarité de l'établissement fréquenté en parallèle	Oui	Oui

**Sauf dans le cas où vous aviez fourni votre recensement lors de votre dernière inscription, dans ce cas vous devez fournir votre Journée Défense et Citoyenneté cette année.*

Veuillez compléter soigneusement et lisiblement le dossier d'inscription. Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté.

Ce document est à remettre **obligatoirement** avec le dossier d'inscription (Art. D. 612-4 du Code de l'Éducation)

NOTICE : COMMENT COMPLÉTER SON DOSSIER D'INSCRIPTION

NUMÉRO D'ÉTUDIANT À L'UPVM3

Lors de votre première inscription administrative, l'UPVM3 vous attribue un numéro étudiant, qui vous suivra pendant toute votre scolarité dans l'établissement. Vous n'avez donc pas à compléter ce champ, sauf si avez déjà eu un numéro d'étudiant de l'UPVM3 (réinscription ou étudiant ayant obtenu le DAEU à l'UPVM3).

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT

ÉTAT CIVIL

Le nom ou nom patronymique est celui qui figure sur votre acte de naissance ainsi que sur votre pièce d'identité.
Le nom d'usage doit également figurer sur la pièce d'identité.
Votre état civil doit être complété à **L'IDENTIQUE** (noms, accents et tirets) de votre pièce d'identité.
INE - INES : 11 caractères à inscrire.
Ce n° est indispensable à votre inscription.
Le n° INE (Identifiant National Étudiant) ou n° INA (Identifiant National Agricole) ou INES (Identifiant National de l'Enseignement Supérieur) ou BEA (Base Élève Académique) se trouve sur votre relevé de notes du baccalauréat.
Si vous avez un baccalauréat antérieur à 1995 et que vous avez déjà été inscrit à l'université, vous pouvez aussi demander à votre université de première inscription de vous le communiquer.

SITUATION FAMILIALE DE L'ÉTUDIANT

Indiquez votre situation familiale personnelle.

HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter le service Handi-Études dans un délai d'un mois après l'inscription. Ce service vous aidera à pallier certaines difficultés.
Contact à Montpellier :
Mail : handi.etudes@univ-montp3.fr Téléphone : 04 67 14 21 43
Les aménagements d'études doivent être actés dès la rentrée universitaire, pour pouvoir être pris en compte en contrôle continu comme lors des examens.

SITUATION MILITAIRE

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) n'est obligatoire que pour les citoyens de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger. L'inscription dans une université publique requiert pour les étudiants de nationalité française, selon l'âge :
• attestation de recensement pour les moins de 18 ans ;
• certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté pour les moins de 25 ans ;
• certificat d'exemption ;
• vous n'avez pas à fournir un de ces document si vous avez plus de 25 ans.

Article 114-6 du code du service national : « Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation. »

Sans ce document, vous ne pourrez pas passer vos examens ni retirer vos diplômes.

PREMIÈRE INSCRIPTION

Vous devez indiquer :
• l'année de première inscription dans l'Enseignement Supérieur français (public ou privé) pour suivre une formation diplômante post-baccalauréat ou pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat (ex : Université, BTS, IUT, DAEU, CPGE, école de commerce, école d'ingénieur, etc.) ;
• l'année de première inscription dans une université française et le nom de cette université ;
• en cas de site délocalisé, veuillez préciser l'université de rattachement (ex : IUT de Sète rattaché à l'UM) ;

BACCALAURÉAT, ÉQUIVALENT OU DISPENSE

L'inscription à l'université requiert d'être titulaire du baccalauréat. Si ce n'est pas votre cas et que vous disposez d'un diplôme de niveau IV, une dispense de baccalauréat doit être établie au moment de votre candidature par la composante concernée et vous devez la présenter lors de votre inscription administrative.

ADRESSES DE L'ÉTUDIANT

L'adresse est valable en permanence (ex : le domicile parental).
Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail en cours d'année, prévenez le service d'inscription : des_ia@univ-montp3.fr
N'oubliez pas de transmettre un numéro de portable et une adresse mail valides.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

RÉGIME D'INSCRIPTION

• vous êtes étudiant, salarié ou non, cochez « formation initiale » ;
• vous avez interrompu vos études depuis plus de deux ans et vous ne bénéficiez d'aucun financement par des organismes privés ou publics, cochez « reprise d'études non financées » (attention, la bourse de l'enseignement supérieur n'est pas un financement).
Statut : votre statut est étudiant.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Si vous n'avez pas d'activité rémunérée en 2024-2025, indiquez le code « 84 ».
Si vous avez un emploi rémunéré en 2024-2025 : indiquez votre activité professionnelle au cours de l'année universitaire.
Activité professionnelle au cours de l'année universitaire 2024-2025 :
Si vous exercez une activité professionnelle durant l'année universitaire, vous devez également indiquer le type d'activité, ainsi que la quotité de travail.
Vos référents sont vos représentants civils. Il peut s'agir de parent, de tuteur ou de gardien légal. Que vous soyez majeur ou mineur, vous devez remplir ces informations. Compléter la profession de l'étudiant et des référents, à l'aide de la liste ci-dessous :

10	Agriculteurs exploitants	**44**	Clergé, religieux	**64**	Chauffeurs
21	Artisans	**45**	Professions inter. admin. de la fonction publique	**65**	Ouvriers qualifiés manut. magasin. Transport
22	Commerçants et assimilés	**46**	Professions inter. admin. et commerciales des entreprises	**67**	Ouvriers non qualifiés dans l'industrie
23	Chefs d'entreprises (de 10 salariés ou plus)	**47**	Techniciens	**68**	Ouvriers non qualifiés de l'artisanat
31	Professions libérales	**48**	Contremaitres, agents de maitrise	**69**	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonctions publiques	**52**	Employés civils et agents de service de la fonction publique	**74**	Retraités cadres
34	Professeurs, professions scientifiques	**53**	Policiers et militaires	**75**	Retraités professions intermédiaires
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	**54**	Employés administratifs d'entreprise	**77**	Retraités employés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	**55**	Employés de commerce	**78**	Retraités ouvriers
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	**56**	Personnels des services directs aux particuliers	**83**	Militaires du contingent
42	Instituteurs et assimilés	**62**	Ouvriers qualifiés		
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	**63**	Ouvriers non qualifiés		

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS

Le n° CVEC est composé de 3 zones. Vous devez les compléter, que vous disposiez d'une attestation d'acquittement ou d'exonération.
Depuis septembre 2018, la cotisation de sécurité sociale étudiante est supprimée et remplacée par une contribution unique « vie étudiante et campus » (CVEC).
Elle concerne l'ensemble des étudiants inscrits en formation initiale et en apprentissage.
Elle doit être acquittée directement auprès des CROUS : https://messervices.etudiant.gouv.fr
Vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC avant de procéder à votre inscription administrative, même si vous êtes exonérés.

INSCRIPTION AUX ÉTAPES

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Indiquez dans quel type d'établissement vous avez étudié et renseignez les coordonnées.

SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Indiquez votre situation en 2023-2024.

TYPE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU

Si vous avez obtenu plusieurs diplômes au cours de la même année, indiquez le plus élevé.

AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN PARALLÈLE EN 2024-2025

Si vous êtes inscrit dans un autre établissement pour l'année 2024-2025vous devez fournir, lors de votre inscription administrative à l'UPVM3, le certificat de scolarité de l'autre établissement.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU CLES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Vous devez indiquer le niveau, la langue et la date de la ou les sessions.

MODE DE PAIEMENT

Les frais d'inscriptions sont fixés par le Ministère.

1. Paiement par carte bancaire.
Le paiement s'effectuera sur place après prise de rendez-vous.
***Attention** : nos terminaux bancaires n'acceptent pas les cartes bancaires type Electron et Maestro.*

1. Paiement par virement bancaire.
Le RIB de l'université vous sera fourni ainsi que le montant à régler. Vous devrez indiquer dans le libellé votre NOM, Prénom et MTP.
Le paiement en trois fois n'est pas possible par virement.

Frais d'inscriptions :
Inscrit à l'Université de Montpellier ou Université de Nîmes : **pas de frais à régler pour l'étudiant**
Inscrit dans un autre établissement ou sans inscription en 2024/2025 : **160,00 €** *(cent-soixante euros)*

SIGNATURE

Vous devez dater et signer votre dossier d'inscription. En signant votre dossier d'inscription, vous vous engagez à :
• certifier sincères et véritables les renseignements portés sur votre dossier d'inscription ;
• signaler toutes modifications de votre situation intervenant durant l'année universitaire 2024-2025 ;
• ne pas faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion ;

Partie 1 du règlement des études : « Chaque étudiant inscrit à l'université Paul-Valéry Montpellier 3 doit impérativement activer dès son inscription administrative son adresse électronique de l'université (@etu.univ-montp3.fr). Les étudiants sont réputés avoir pris connaissance de toute information envoyée par l'administration ou enseignants sur cette adresse. »

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES AU DOSSIER D'INSCRIPTION ET À LA GESTION DES DONNÉES VOUS CONCERNANT

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 met en œuvre, sous la responsabilité de sa présidence, un traitement automatisé de données dénommé APOGEE ayant pour finalités :
1. D'assurer la gestion administrative et pédagogique des usagers de l'université, notamment :
• la gestion des inscriptions administratives et pédagogiques ;
• la gestion comptable des paiements et remboursements de droits ;
• la constitution d'une carte étudiante permettant de gérer l'accès de l'usager à des services universitaires ou interuniversitaires (en particulier : restaurants, bibliothèques…) ;
• la préparation des sessions d'examen ;
• la gestion des épreuves et de l'ensemble des activités d'évaluation (notes, stages, autres) ;
• la gestion des travaux de recherche des étudiants (thèses, mémoires, autres travaux) et leur exploitation, des habilitations à diriger des recherches (HDR), la gestion des extractions pour la sécurité sociale et les mutuelles ;
• la gestion de façon périodique et automatique des transferts des inscriptions administratives des établissements vers la base centrale du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ;
• la remontée des inscrits Post-Bac vers ParcourSup via un web service.
2. De mettre à la disposition des usagers des espaces numériques de travail (ENT) leur permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques.
3. De permettre un pilotage administratif et pédagogique à partir d'un outil de requête ou d'édition de données.
4. De permettre aux établissements, par l'intermédiaire du traitement Sise, une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
5. De permettre la mise en œuvre d'enquêtes, sur les conditions de vie des étudiants, d'une part, sur leur parcours et leur insertion, d'autre part, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
6. D'organiser les élections statutaires.
Les informations qui vous sont demandées sont obligatoires, sauf mention contraire indiquée sur les formulaires, pour permettre la gestion de votre dossier.
Sont destinataires des informations traitées, dans la limite de leurs attributions respectives, aux seules fins de l'accomplissement de leurs missions :
A. les agents habilités de l'université :
a) des services de la présidence, de la direction générale des services ou du secrétariat général de l'établissement et de l'agence comptable ;
b) des services de scolarité centrale, des composantes et services communs ;
c) de tout autre service universitaire ou interuniversitaire de gestion des enseignements et activités périscolaires proposés aux usagers ;
d) du corps professoral susceptible d'accéder aux informations relatives à la saisie des notes.
B. les agents habilités du ministère (DGESIP, DGRI, DGEFIP).
C. les agents habilités de la chancellerie des universités et du service statistique académique.
D. les agents spécifiquement habilités de l'observatoire de la vie étudiante, du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS et CLOUS), du Cereq ou tout autre service statistique public, de la Trésorerie Générale, de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), de ParcourSup, de eCandidat, de MonMaster.
E. les agents spécifiquement habilités des organismes publics et privés partenaires de l'établissement d'enseignement, uniquement dans le cadre de la création de structures interuniversitaires (UNR, fondations, autres structures), de conventions de formation ou bien de l'accueil de stagiaires.
F. les agents spécifiquement habilités des établissements de droit public ou de droit privé, membres de la fédération Éducation-Recherche, uniquement pour fournir les services numériques en ligne définis par cette fédération.
Photographie d'identité et droit à l'image : Le dépôt de votre photographie d'identité, pour votre inscription et pour l'édition de votre carte étudiante, est obligatoire.
Cependant, vous devez savoir que toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation.
La finalité de l'utilisation de votre photographie est de pouvoir vous identifier lorsqu'une telle opération est strictement nécessaire, par exemple au moment des examens.
Toute autre utilisation par l'université fera l'objet d'une demande d'autorisation préalable sur votre adresse électronique institutionnelle. Si vous êtes mineur, seul votre représentant légal (parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur) peut produire une autorisation d'utilisation de votre image.
Les données sont conservées pendant 10 ans suite à la dernière inscription.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et à l'article 15 du Règlement général de la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de suppression ou de portabilité aux informations qui vous concernent. Ce droit doit s'exercer auprès du délégué à la protection des données de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 à l'adresse suivante : dpo@univ-montp3.fr
Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 à l'adresse suivante : dpo@univ-montp3.fr
L'université Paul-Valéry Montpellier 3 met en tout en œuvre, pour garantir l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription administrative.
Si vous estimez, après avoir sollicité nos services, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) – 3, place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris Cédex 07 (Tel : 01.53.73.22.22).